



ISSOIRE, le : mercredi 20 juillet 2005

**APPAREILS CONCERNES :**  
AVIONS APM20 du numéro 4 au numéro 14 inclus

**OBJET :**  
Vis de fixation du moteur sur le bâti-moteur

### APPLICABILITE

Avions APM20 Lionceau du numéro 4 au numéro 14 inclus.

### AVERTISSEMENT

Ce Bulletin Service « Impératif » fera l'objet d'une Consigne de Navigabilité EASA n° F-2005-131.

### RAISON

Eviter une mauvaise fixation du moteur sur son bâti pouvant conduire à un endommagement du bâti moteur.

### ACTION CORRECTIVE

Remplacement, si besoin, des 3 vis RC538-15 fixant le moteur sur son bâti.

### DELAI D'APPLICATION

A la prochaine visite de 100h.

### OUTILLAGE

Cette opération ne nécessite que l'outillage habituel d'un atelier d'entretien.

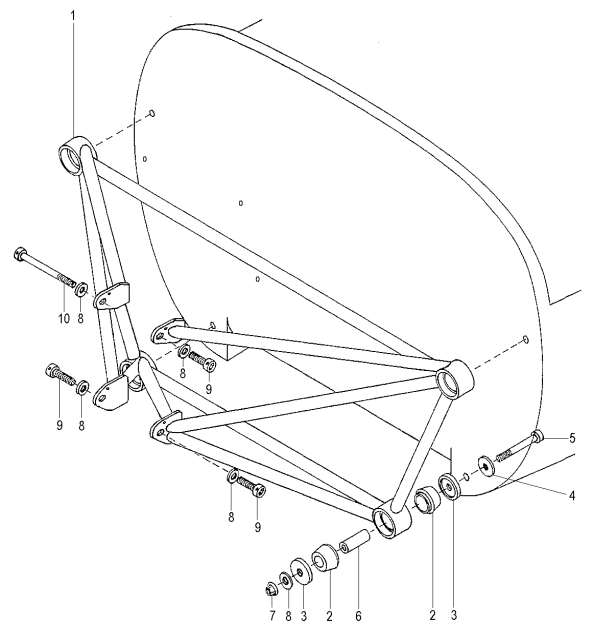
### DESCRIPTION DETAILLEE

Déposer les 3 vis RC 538-15 (repère 9 du schéma ci-contre) :

- Si leur longueur sous tête fait 35 mm, les remplacer avec des vis RC 538-15 fournies par nos soins (longueur 30 mm) et vérifier l'état du bâti-moteur dans la zone de fixation : des vibrations générant une usure anormale du bâti-moteur ont pu se produire. Si c'est le cas, nous transmettre le bâti-moteur pour réparation.
- Si leur longueur sous tête est déjà de 30 mm, elle peuvent être conservées.

Remonter ces vis en respectant le couple de serrage indiqué au chapitre o) du Manuel d'Entretien.

Freiner ces vis (ainsi que la 4<sup>ème</sup> vis repère 10 du schéma ci-contre si cela n'a pas été effectué) avec du fil à freiner.



### MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION

Renseigner l'application du présent Bulletin Service sur le livret cellule de l'aéronef.